

COMPTE RENDU REUNION du Conseil Municipal du 6 septembre 2018

Présents : BIGLIA Jean-Paul, Maire, BONNARD Paul, DURAND Maël, JACQUEMIN Emilie, BABOLAT Coraline, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre et LASSEIGNE Paul.

Absent excusé : JANIN Éric

Secrétaire : Madame Emilie JACQUEMIN a été élue secrétaire de séance.

1. Piste de Trétemaz

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création de pistes sur le « chemin de tretèmaz » et de la possibilité d'obtenir une aide du Conseil départemental de l'Ain.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré VALIDE le budget prévisionnel des travaux, ADOPTE le financement ci-après :

DEPENSES Hors Taxe :

- | | |
|--|------------|
| - Entreprise François Perrin SAS à Morestel montant HT des travaux : | 7 584,40 € |
| - Entreprise ONF à Hauteville Lompnès montant HT des travaux : | 770,00 € |

Montant TOTAL des travaux HT	8 354,40 €
-------------------------------------	-------------------

RECETTES :

- | | |
|-------------------------|------------|
| - Conseil départemental | 2 500,00 € |
| - Autofinancement | 5 854,40 € |

Montant total des recettes :	8 354,40 €
-------------------------------------	-------------------

2. Convention protection des données

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la proposition de convention entre la commune et la CCPA pour la mutualisation relative à la mise en place du règlement général sur la protection des données.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ladite convention.

Le Conseil après en avoir délibéré comme suit : 8 voix POUR, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la CCPA.

3. Contrat Adjoint Administratif

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de droit public a été signé en date du 2 novembre 2017 pour le poste d'Adjoint administratif. Il précise que la personne occupant ce poste donne entière satisfaction. Il propose au conseil de reconduire le contrat pour une année jusqu'au 5 novembre 2019.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré DECIDE de reconduire le contrat d'Adjoint administratif pour une année, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4. Acceptation don.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un administré fait un don au profit de la commune de Lompnas.

Le Conseil Municipal après délibération ACCEPTE le don de 10 000 €. Cette somme sera inscrite au compte « 7713 - libéralités reçues ».

5. Achat de bien immobilier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Bresse et Bugey met en vente la salle paroissiale situé au quartier du Haut parcelle AB220 de 45m².

Le conseil Municipal, après avoir délibéré DECIDE d'acheter le bâtiment pour un montant de 8 600€ (huit mille six cent euros), AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

6. Devis Appartement communal F3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable d'effectuer des travaux au garage de l'appartement F3 communal.

Il présente les devis des entreprises

- EURL GPE pour un montant HT de 414,94 € (électricité).
- Menuiserie & Agencement Nino Montarello pour un montant HT de 3 000,66 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, ACCEPTE les devis de EURL GPE pour l'électricité et de Menuiserie & Agencement Nino Montarello pour la mise en place de la porte de garage radiocommandée pour un montant de 3 415,60 € HT, AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. Devis entretien des chemins

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de curage des fossés et reprofilage des chemins pour drainer les eaux pluviales.

Il présente le devis de l'entreprise

- FAF TP pour un montant HT de 3 670,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, ACCEPTE le devis de FAF TP pour un montant de 3 670,00€ HT, AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8. Questions diverses

a) Point budget

Monsieur le Maire fait un point aux conseillers sur l'état des budgets au 31/08/2018. Il rappelle que l'équilibre des budgets d'eau et d'assainissement se fait en fonction des recettes. Les abonnés sont priés de régler leurs factures afin de pouvoir financer les charges qui incombent à la commune pour l'entretien des réseaux.

b) TNT

Monsieur le Maire informe le conseil que le 11 septembre les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau risquent de perdre une partie de leurs chaînes et donc de procéder à une recherche de canaux.

c) Numérisations des réseaux

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Richard Meulien effectue des relevés sur les réseaux eau et assainissement afin de réaliser leurs numérisations.

d) Réfection mur du cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil que la réfection du mur du cimetière est prévue pour le mois de septembre.

e) Pompier

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à ce jour nous manquons de pompiers volontaires ce qui met en péril la continuité du service et donc la rapidité d'intervention.

f) Site internet

Monsieur le Maire informe le conseil que les membres de la commission communication se réuniront en mairie le vendredi 21 septembre à 14h.

g) Logiciel de facturation

Monsieur le Maire informe le conseil que la société Cerig a fait une offre pour la dématérialisation de la facturation pour un montant de 825€ HT.